

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE SEINE-MARITIME



<http://badminton76.fr>

Interclubs Néo de Seine-Maritime (Néo 76)	Adoption : 20/12/2023
	Validité : permanente
	6 pages

Préambule

Les Interclubs Néo 76 ont pour but de promouvoir la pratique du badminton en compétition chez les cadets et adultes, néophytes, non-compétiteurs ou dont la cote du CPPH (classement FFBA D) est inférieure **ou égale** à 2, en leur permettant de jouer des matches à leur niveau lors de chaque rencontre.

Cette compétition s'inscrit dans le cadre des compétitions de type « PromoBad » et vise à ce titre à :

- faciliter les échanges entre clubs proches géographiquement ;
- permettre aux joueurs pratiquant traditionnellement en loisir une première approche de la compétition, en toute liberté et convivialité ;
- favoriser la pérennité des adhésions au sein des clubs ;
- affirmer et renforcer la mixité dans la pratique du badminton.

La compétition se déroule en plusieurs rencontres (4 à 6 pour chaque équipe selon le nombre d'équipes d'une poule). La première rencontre peut être jouée à partir du 1^{er} février de la saison en cours pour permettre aux badistes débutants d'acquérir des bases de jeu suffisantes avant leur première participation.

Chaque rencontre est jouée sur un lieu défini librement. Elle peut être jouée sur un jour de la semaine et à un horaire définis librement par accord mutuel entre les deux équipes mais en respectant la date de début et la date de fin définies par l'organisation pour cette rencontre.

Les résultats de chaque rencontre sont pris en compte dans le classement national FFBA D, conformément au Règlement Général des Compétitions, à la fin des Interclubs Néo 76.

Les règlements des compétitions fédérales s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas contredits par les alinéas suivants.

Article 1 : Inscriptions

Les inscriptions seront effectuées obligatoirement en utilisant un formulaire internet dont le lien sera fourni par mail aux clubs avant la première journée des Interclubs Néo76. Lors de cette inscription chaque équipe devra définir un capitaine et fournir ses coordonnées à l'organisation.

Ce formulaire devra être renseigné dans son intégralité.

Les inscriptions doivent **IMPERATIVEMENT** parvenir au plus tard **15 jours avant** la date de début de la plage calendaire définie pour la première rencontre. Aucune inscription ultérieure ne sera acceptée. Toute inscription envoyée par tout autre moyen que le formulaire internet ne sera pas prise en compte.

Article 2 : Droits d'inscriptions et pénalités financières.

Les frais d'inscriptions d'une équipe sont définis chaque début de saison (voir annexe 2). En cas de retrait d'une équipe après la date limite d'inscription, les frais d'inscription seront conservés par le Comité.

Les pénalités telles que définies dans l'annexe 2 seront facturées.

Article 3 : frais et volants

Chaque équipe supporte ses propres frais de déplacement.

Les rencontres sont disputées en volants plumes ou hybrides. Les volants seront fournis à égalité par les 2 équipes.

Article 4 : Composition des équipes

Chaque équipe est constituée pour une rencontre donnée au minimum de deux hommes et une femme.

Tous les joueurs d'une équipe doivent être licenciés dans un même club du département de Seine-Maritime affilié à la FFBaD, ou dans un club FFBaD d'un département limitrophe invité par le comité 76 (voir article 5 : composition des poules et calendrier), et être en possession de leur licence valide la veille du début de la plage calendaire définie par l'organisation pour la première rencontre auxquels ils participent.

Sont admis à participer les cadets, juniors, séniors et vétérans (des catégories V1 à V9) dont la côte au CPPH **est inférieure ou égale à 2**, dans les trois disciplines, la veille du début de la plage calendaire définie par l'organisation pour la première rencontre auxquels ils participent.

Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire ne pourront pas prendre part aux Interclubs Néo 76 pendant la durée de la sanction.

Les joueurs en arrêt maladie (avec certificat médical à l'appui) ne sont pas autorisés à évoluer en Interclubs Néo 76 pendant la durée de l'arrêt prescrit.

Un même joueur peut jouer pour plusieurs équipes d'Interclubs Néo 76 de son club. Cependant, lorsqu'il participe à une rencontre d'une équipe, il ne peut pas participer à une rencontre d'une autre équipe sur la même plage calendaire définie par l'organisation pour cette rencontre.

Un joueur ne peut participer qu'à deux matches d'une rencontre. Si un joueur est dans l'impossibilité de disputer le ou les matches qu'il lui reste à disputer (par exemple pour cause de blessure pendant l'échauffement ou pendant un premier match), il pourra être remplacé par un autre joueur de son club à condition que celui-ci n'ait pas été désigné pour participer à deux autres matches de la rencontre. En cas d'impossibilité de remplacement, le ou les matches restant à disputer dans la rencontre seront considérés comme perdus par WO sans que ceci entraîne de pénalité supplémentaire sur la rencontre, ni pénalité financière.

Article 5 : Composition des poules et calendrier

Chaque équipe sera rattachée à une poule constituée de 4 à 6 équipes. Les poules seront constituées par l'organisation en privilégiant les regroupements géographiques. Des équipes d'un même club pourront être rattachées à une même poule dans la limite de deux équipes d'un même club par poule.

Si une poule ne comporte que 4 ou 5 équipes de clubs de la Seine maritime, le comité 76 pourra compléter cette poule, pour atteindre 6 équipes au maximum, par des équipes invitées issues de départements limitrophes. Le choix d'une équipe invitée sera effectué par le comité 76 en respectant la proximité géographique.

Dans les poules de 5 ou 6 équipes, chaque équipe disputera une rencontre contre chacune des autres équipes de sa poule.

Dans les poules de 4 équipes, chaque équipe disputera deux rencontres contre chacune des autres équipes de sa poule (principe des rencontres aller / retour).

L'ordre des rencontres sera défini par l'organisation. Chaque rencontre devra être jouée sur une plage calendaire, entre une date de début et une date de fin, définies par l'organisation. La première rencontre sera disputée à partir du 1^{er} février de la saison. La dernière rencontre sera disputée au plus tard le 30 juin de la saison.

Article 6 : Organisation d'une rencontre

Une rencontre est jouée sur un lieu défini librement par accord mutuel entre les deux équipes.

Une rencontre peut être jouée sur une journée, du lundi au dimanche, définie librement par accord mutuel entre les deux équipes.

L'horaire d'une rencontre est défini librement par accord mutuel entre les deux équipes.

En cas de désaccord entre les deux équipes sur le lieu et/ou la date et/ou l'horaire de la rencontre, les deux capitaines des équipes concernées devront transmettre chacun par mail à l'organisation leur choix de lieu et/ou date et/ou horaire pour cette rencontre au moins 10 jours avant la fin de la plage calendaire attribuée à la rencontre concernée. L'organisation effectuera alors un tirage au sort. En cas de non-respect par une équipe de ce lieu et/ou cette date et/ou cet horaire, elle sera sanctionnée pour forfait d'équipe ou pour équipe incomplète sur cette rencontre et se verra pénalisée comme définie à l'article 2.

Article 7 : Déroulement d'une rencontre

Une rencontre comporte quatre matchs définis comme suit :

- 1 double homme
- 1 simple dame
- 1 simple homme
- 1 double mixte

Les matches pourront être disputés dans l'ordre défini par accord mutuel entre les capitaines d'équipe.

Avant la rencontre, les capitaines établissent les compositions d'équipes et complètent la feuille de rencontre transmise par l'organisation. La feuille de rencontre doit être complétée pour chaque match.

Chaque match est joué en deux sets gagnants de 21 points, avec deux points d'écart. En cas d'égalité à 21 partout, le match est poursuivi jusqu'à ce que le score atteigne deux points d'écarts. En cas d'égalité à 29 partout, le joueur ou la paire qui remporte un 30^{ième} point est déclaré vainqueur du set.

En cas d'un nombre insuffisant de joueurs dans une équipe, le (les) match(s) ne pouvant être disputé(s) est (sont) déclaré(s) perdu(s) par l'équipe défaillante. Le nom du (des) joueur(s) est (sont) indiqué(s) « WO » sur la feuille de rencontre et le score 21/0 21/0 est attribué à l'autre équipe.

En cas d'abandon en cours d'un match, le score au moment de l'abandon est noté sur la feuille de rencontre suivi de la mention « Ab ». Le nom du joueur qui a abandonné est noté en commentaire sur la feuille de rencontre.

En cas de remplacement en cours de rencontre, celui-ci est noté en commentaire sur la feuille de match.

A l'issue de la rencontre, la feuille de rencontre est signée par les deux capitaines. Chacun en conserve une copie, celle-ci-pouvant être numérique.

Article 8 : Arbitrage, coaching et conduite des joueurs

Les matches sont en auto-arbitrage.

Le coaching est autorisé entre les points et pendant les pauses.

Les joueurs et leurs conseillers doivent respecter le « code de conduite des joueurs » et le « code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs » définis par la FFBA D.

Article 9 : Résultats d'une rencontre

La feuille de rencontre est transmise par l'un des capitaines par courriel à l'organisateur ou saisie sur badnet au plus tard **un** jour après la date de fin de la plage calendaire définie pour la rencontre. Dans le cas d'un envoi des résultats par courriel, le capitaine de l'autre équipe doit en être destinataire en copie.

En l'absence de demande de modification de score par courriel ou sur badnet par le second capitaine **dans la journée suivant l'envoi courriel ou la saisie sur badnet** des résultats d'une rencontre par le premier capitaine, le résultat de cette rencontre sera considéré par l'organisateur comme validé par les deux équipes.

Lors du contrôle de la feuille de rencontre par l'organisation, en cas de joueur non autorisé à jouer au titre de l'article 4, le(s) match(s) joué(s) par ce joueur sera (seront) déclaré(s) perdu(s) par forfait (WO) sans

pénalité financière. Dans le cas d'un joueur ayant participé à deux rencontres sur une même plage calendaire, c'est la rencontre la plus tardive qui sera sanctionnée.

En cas de réclamation, une lettre explicative du capitaine de l'équipe plaignante doit parvenir, au plus tard trois jours après la date de fin de la plage calendaire définie pour la rencontre, à la commission compétitions, faute de quoi la réclamation ne sera pas examinée et sera classée sans suite. Si l'équipe adverse désire se justifier par rapport à la réclamation, elle devra suivre les mêmes conditions que définies précédemment.

L'ensemble des résultats d'une rencontre d'Interclubs Néo 76 sont intégrés dans la base Poona de la FFBA D et interviennent dans le classement permanent par point hebdomadaire (CPPH) des joueurs participants en tant que compétition « Promobad » autorisée.

Article 10 : Classement dans une poule

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matches gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire (au moins 3 matchs gagnés)	2 points
Nul (2 matchs gagnés)	1 point
Défaite (au plus 1 match gagné)	0 point
Forfait d'équipe	-1 point

En fin de saison, un classement des équipes de la poule est réalisé par l'organisation en tenant compte des résultats de toutes les rencontres prévues.

S'il y a égalité entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matches gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagné et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées. En cas d'égalité, le classement est déterminé en fonction de la différence entre le nombre de matches (sinon de sets, puis de points) gagnés et perdus tout au long de la saison régulière. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

L'équipe classée première de sa poule à l'issue de l'ensemble des rencontres est déclarée « Vainqueur de sa poule d'Interclubs Néo 76 ».

Article 11 : Récompenses

Des récompenses sont attribuées par le comité 76 de badminton. Ces récompenses et leurs modalités d'attribution sont définies en annexe 3 du présent règlement.

Article 12 : Sanction et recours

Les sanctions financières sont prononcées par l'organisation, dans les limites du présent règlement.

En cas de désaccord avec une décision de l'organisation, un club pourra saisir la commission régionale d'examen des réclamations et litiges qui statue sur les réclamations et litiges survenus au niveau régional (Voir Règlement fédéral d'examen des réclamations et litiges).

Interclubs Néo de seine Maritime (néo 76) : Annexes

Saison 2023-2024

Annexe 1 : Calendrier

Date limite des inscriptions d'équipes : **Mercredi 17 janvier 2024.**

Rencontre N°	Plage calendaire	Date limite de remontée des résultats
1	du jeudi 1 février 2023 au dimanche 10 mars 2024	Lundi 11 mars 2024
2	du lundi 11 mars 2024 au dimanche 31 mars 2024	Lundi 1 avril 2024
3	du lundi 1 avril 2024 au dimanche 22 avril 2024	Lundi 23 avril 2024
4	du lundi 23 avril 2024 au dimanche 19 mai 2024	Lundi 20 mai 2024
5	du lundi 20 mai 2024 au dimanche 9 juin 2024	Lundi 10 juin 2024
6	du lundi 11 juin 2024 au dimanche 30 juin 2024	Lundi 1 juillet 2024

Annexe 2 : Droit d'inscription et pénalités financières

Les Interclubs Néo ne comprennent **aucun droit d'inscription**.

Cependant les pénalités financières suivantes seront facturées :

- en cas de forfait général d'équipe après la date limite des inscriptions : 90 €.
- en cas de forfait d'équipe sur une rencontre 15 €.
- en cas de composition insuffisante d'équipe pendant une rencontre : 5 € par joueur manquant.
- en cas de transmission des résultats d'une rencontre (courriel ou saisie badnet) au-delà du délai défini à l'article 9 : 5 € pour chaque équipe.

Le paiement sera effectué directement au trésorier du Comité 76 sur réception de facture adressée au club.

Annexe 3 : Récompenses

- Une équipe déclarée vainqueur de sa poule d'Interclubs Néo 76 sera récompensée **lors de l'assemblée générale du comité 76 de badminton qui suivra la fin de la saison d'Interclubs Néo 76** par :
 - l'attribution par le comité 76 de badminton à son club de trois tubes de volants hybrides.
 - la remise d'un diplôme attestant de la valeur sportive de l'équipe.